MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX

BULLETIN TECHNIQUE DE LA
STATION D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES
du LANGUEDOC-ROUSSILLON

(Aveyron, Aude, Gard, Hérault, Lozère, Pyrénées-Orientales)

MONTPELLIER — 16, Rue de la République — TÉL. M2 58-72

1ère Année 28 Mars 1953 N° 6

AVERTISSEMENTS

HOPLOCAMPES DU PRUNIER
zones a et b

La floraison des pruniers est actuellement en cours; d'autre part des hoplocampes ont été observés en divers lieux. Il convient donc d'effectuer un traitement lorsque les 3/4 des pétales seront tombés. La note N° 3 a précisé les produits à utiliser. Bien laver les fleurs. Utiliser un appareil à forte pression.

HOPLOCAMPE DU POIRIER
zones a et b

Cet insecte existe dans certains vergers du Roussillon et du Bas-Languedoc. Traiter à la chute des pétales en mouillant les inflorescences. Pour les produits à utiliser se reporter à la note n° 3.

TAVELURES DES ARBRES FRUITIERS A PEPINS
zones a et b

Des pluies d'orage étant possibles, renouveler les traitements qui auraient été "lavés".

TAVELURES DES ARBRES FRUITIERS A PEPINS
zone c

Sur les arbres dont les fleurs ont dépassé le stade D, effectuer rapidement un traitement selon les prescriptions données dans le bulletin n° 5.

TEIGNE DE L'OLIVIER
zones a et b

Les chenilles de ce papillon sortent de leur abri hivernal (galeries dans les feuilles). Dans les oliveraies très contaminées (observer les galeries qui rendent les feuilles transparentes) effectuer un traitement avant le 5 avril dans la zone a, avant le 10 avril dans la zone b.

Utiliser une bouillie à base d'arséniate de plomb, d'H.C.H, de lindane, de D.D.T., de S.P.C., de T.T.C. ou de chlordane, aux doses prescrites par le fabricant, avec adjonction de 0,8 kg d'huile blanche type été.

.../...

INFORMATIONS

PARASITES DE LA LUZERNE

Les traitements contre le phytonome et le négril doivent être réalisés rapidement par poudrage ou pulvérisation de D.D.T., d'H.C.H., de lindane ou de parathion. Il faut que le traitement soit minutieux et régulier.

DESTRUCTION DES MAUVAISES HERBES

Le désherbage des céréales doit se faire dès la fin du tallage.

PUCERONS DES ARBRES FRUITIERS

Les arboriculteurs doivent observer les éclosions en cours et réaliser aussitôt un traitement.

CHENILLES DEFOLIATRICES

Des chenilles défoliatrices ont été observées dans le Gard. On arrêtera les dégâts de ces ravageurs en faisant une pulvérisation arsenicale.

CHARENCONS COUPE-BOURGEONS

Pulvériser une bouillie à base de D.D.T., d'H.C.H., de lindane, de S.P.C., de T.T.C. ou de parathion.

DIVERS

EPOQUES DES TRAITEMENTS

L'arrêté ministériel du 20/3/1953 a renouvelé l'interdiction d'effectuer des traitements insecticides pendant la floraison des arbres fruitiers. D'autre part, les traitements arsenicaux sont règlementés par une législation précise.

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux,

P. BERVILLÉ

Le Contrôleur chargé des Avertissements Agricoles,

L.L. TROUILLON

Reproduction ou adaptation réservées - Imprimé à la Station d'Avertissements Agricoles
16, Rue de la République - MONTPELLIER
Autorisation du 23 Janvier 1953 - Le Gérant : R. BERTRAND